

229 personnes sont décédées en 2023 à fin janvier (-12 % par rapport à 2022) et 974 personnes ont été blessées gravement (-2 % par rapport à 2022).

La baisse du nombre de personnes tuées en janvier (229 tués estimés en 2023 contre 260 en 2022) est marquée par une forte baisse du nombre de tués piétons (-40%) et une légère baisse du nombre de tués automobilistes (-6%), alors que le nombre de tués en 2RM augmente et le nombre de tués à vélo ou en EDPm apparaît stable.

La baisse du nombre de blessés graves en janvier est déclinée sur la plupart des modes de déplacement ; toutefois le nombre de blessés graves piétons et en EDPm augmente.

L'évolution de la mortalité est de -5% ces 3 derniers mois et +7% ces 12 derniers mois par rapport aux mêmes périodes l'an dernier.

L'évolution du nombre de blessés graves estimés est de -2% ces 3 derniers mois et -1% ces 12 derniers mois par rapport aux mêmes périodes l'an dernier.



Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives 2022), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2023 d'après les données arrêtées au 07/02/2023

Tableau synthétique du mois de janvier 2023 par rapport à un auparavant

	Janvier*		ces 3 derniers mois**		ces 12 derniers mois***	
	Nombre	variation	Nombre	variation	Nombre	variation
Tués	229	-12%	749	-5%	3 229	+7%
Blessés graves	974	-2%	3 204	-2%	15 911	-1%

* Janvier 2023 par rapport à janvier 2022

** Cumul 3 mois de novembre 2022 à janvier 2023 par rapport au cumul 3 mois de novembre 2021 à janvier 2022

*** Cumul 12 mois de février 2022 à janvier 2023 par rapport au cumul 12 mois de février 2021 à janvier 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives 2022), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2023 d'après les données arrêtées au 07/02/2023

Les informations concernant les accidents corporels sont transmises par les forces de police et de gendarmerie nationales, qui ne sont pas systématiquement informées lorsque l'accident n'est pas mortel. Aussi, le calcul des blessés graves (selon la définition médicale M.AIS3+) repose sur les constatations des forces de l'ordre corrigées par la modélisation ONISR-Université Gustave Eiffel (Registre du Rhône).

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers

La **crise sanitaire** a profondément affecté les déplacements depuis mars 2020, pour tous les usagers, mais à des degrés divers selon l'alternance de restrictions et de mouvements autorisés. Même si la pandémie est toujours active, les déplacements et l'accidentalité retrouvent un rythme proche de celui avant pandémie voire supérieur, avec parfois des évolutions liées à de nouvelles habitudes.

Les **automobilistes** représentent depuis la pandémie un peu moins de la moitié de la mortalité routière. Leur mortalité sur ces 12 derniers mois est estimée à 1 550 tués contre 1 622 pour toute l'année 2019.

La mortalité **piétonne**, qui avait baissé depuis mars 2020, est à présent similaire au niveau d'avant pandémie : on estime que 463 piétons seraient décédés ces 12 derniers mois contre 483 sur toute l'année 2019.

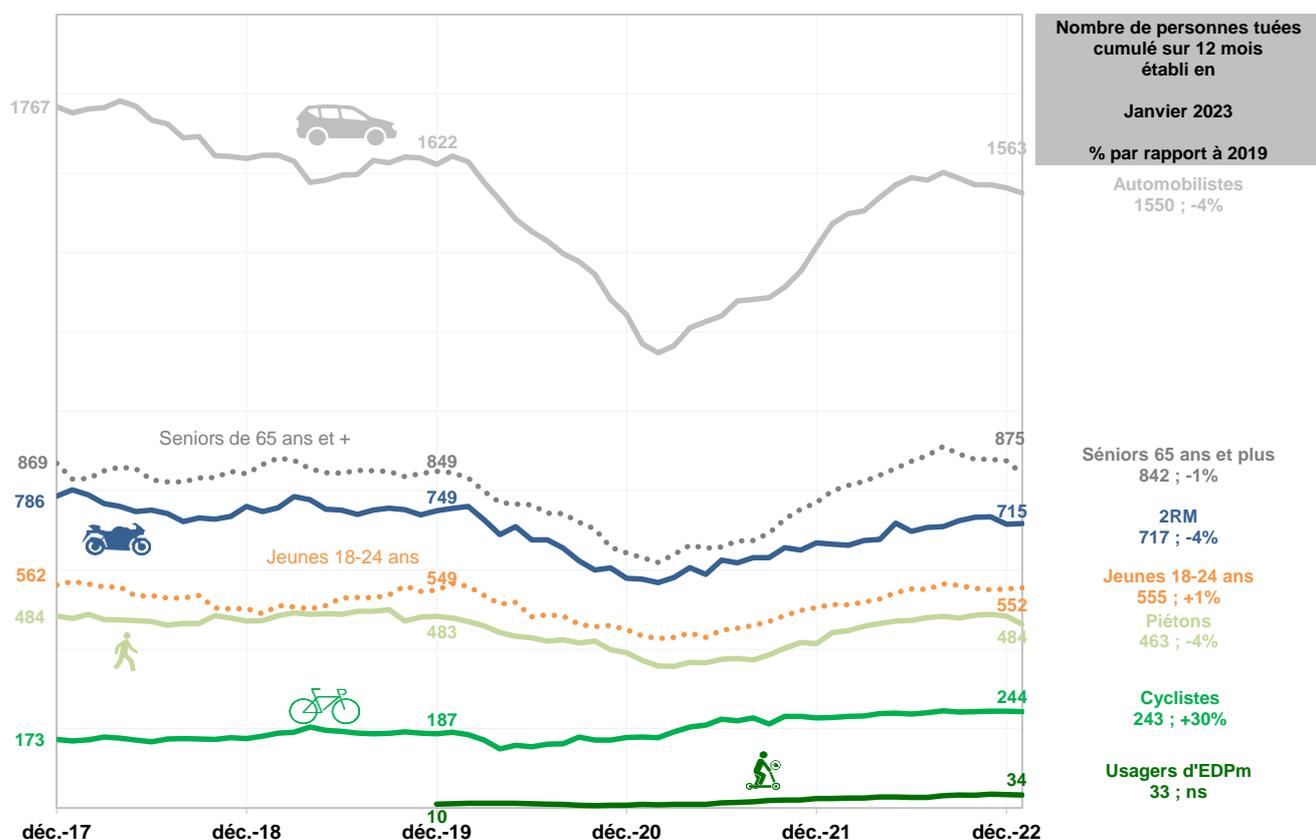
La mortalité des usagers de **deux-roues motorisés** sur ces 12 derniers mois est encore inférieure à celle de l'année 2019 mais tend à s'en approcher avec 717 tués ces 12 derniers mois contre 749 tués en 2019.

La mortalité des **jeunes adultes de 18-24 ans**, au risque élevé d'accident grave de la route, dépasse désormais pour ces 12 derniers mois celle enregistrée en 2019, avec 555 tués contre 549 tués sur l'année 2019.

La mortalité des personnes âgées de **65 ans ou plus** s'établirait à 842 personnes tuées ces 12 derniers mois, un niveau qui est supérieur à l'ensemble des quinze dernières années à l'exception de 2016.

La mortalité **à vélo** sur les 12 derniers mois est largement supérieure à celle de l'année 2019 : 243 cyclistes seraient décédés ces 12 derniers mois, soit +30% par rapport à 2019. En effet, les Français montrent un engouement pour l'utilisation de modes de déplacements individuels sur les petits trajets en ville, mais aussi pratiquent les loisirs à vélo en milieu rural.

La mortalité en **EDPm** continue d'augmenter, avec 33 personnes décédées ces 12 derniers mois.



ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives 2022), estimation 2023 d'après les données arrêtées au 07/02/2023

Évolution du nombre de blessés graves cumulé sur 12 mois selon le mode de déplacement ou l'âge

La **crise sanitaire** a profondément affecté les déplacements depuis mars 2020, pour tous les usagers, mais à des degrés divers selon l'alternance de restrictions et de mouvements autorisés. Même si la pandémie est toujours active, les déplacements et l'accidentalité retrouvent un rythme proche de celui avant pandémie voire supérieur, avec parfois des évolutions liées à de nouvelles habitudes.

Les **deux-roues motorisés** représentent plus d'un tiers des blessés graves, sur ces 12 derniers mois ils sont estimés à 5 300 blessés graves contre 5 700 pour toute l'année 2019.

Les **automobilistes** représentent un peu moins d'un tiers des blessés graves, sur ces 12 derniers mois ils sont estimés à 4 800 blessés graves contre 5 200 pour toute l'année 2019.

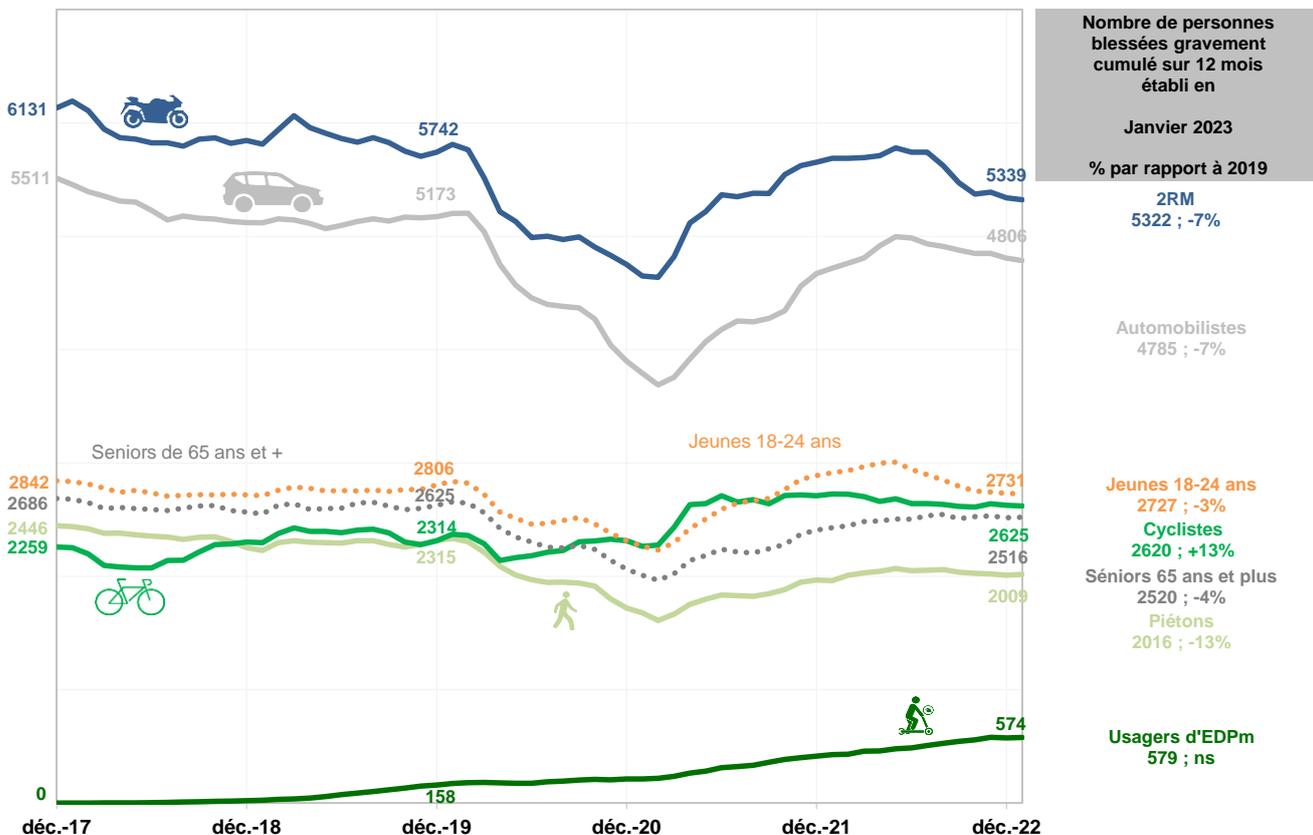
Le nombre de blessés graves âgés de **18-24 ans**, au risque élevé d'accident grave de la route, baisse pour ces 12 derniers mois, avec 2 700 tués contre 2 800 tués sur l'année 2019.

Le nombre de blessés graves âgés de **65 ans ou plus** s'établirait à 2 500 blessés graves ces 12 derniers mois, un niveau proche de celui de 2019.

Le nombre de blessés graves à **vélo** sur les 12 derniers mois est largement supérieur à celui de l'année 2019 : 2 600 cyclistes seraient gravement blessés ces 12 derniers mois, soit +13 % par rapport à 2019. En effet, les Français montrent un engouement pour l'utilisation de modes de déplacements individuels sur les petits trajets en ville, mais aussi pratiquent les loisirs à vélo en milieu rural.

Le nombre de **piétons** blessés graves est stable depuis un an et reste inférieur à celui de 2019 : on estime que 2 000 piétons seraient décédés ces 12 derniers mois contre 2 300 sur toute l'année 2019.

Le nombre d'usager en **EDPm** gravement blessés continue d'augmenter, avec 600 blessés graves ces 12 derniers mois.



ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2023 d'après les données arrêtées au 07/02/2023

Les victimes graves en 2023 selon le mode de déplacement et le réseau routier

Sur les 3 derniers mois

En agglomération, la tendance est à la **baisse**.

Hors agglomération, la tendance des **piétons** et des usagers d'**EDPm tués** est à la **hausse**. La tendance des usagers d'**EDPm** et des **cyclistes gravement blessés** est à la **hausse**.

Sur autoroute, la tendance des **2RM** et des automobilistes est à la **hausse**.

Ces 3 derniers mois (2023 par rapport à 2022)

	En agglomération		Hors agglomération		Sur autoroute	
	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves
Piétons	↘	→	↗	→	↘	
EDPm	↘	↘	↗	↗		
Cyclistes	↘	→	→	↗		
2RM	↘	↘	↘	↘	↗	↗
Automobilistes	→	↘	↘	↘	↗	↗

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives 2022), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2023 d'après les données arrêtées au 07/02/2023

Sur les 12 derniers mois

En agglomération, l'évolution des **blessés graves en EDPm** est sur une pente ascendante ces 12 derniers mois par rapport aux 12 mois précédents, ce mode de déplacement a pris de l'ampleur. Le nombre de **tués cyclistes**, **2RM** et **automobilistes** est en **hausse**.

Hors agglomération, la plus forte **hausse** de **tués** et de **blessés graves** ces 12 derniers mois par rapport aux 12 mois précédents concerne les **usagers d'EDPm** et les **piétons**.

Sur autoroute, la plus forte **hausse** concerne les **piétons** et les **automobilistes tués**.

Ces 12 derniers mois

Cumul de février 2022 à janvier 2023, par rapport à un an auparavant

	En agglomération		Hors agglomération		Sur autoroute	
	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves
Piétons	-12%	-3%	+45%	+32%	+46%	
EDPm	-5%	+17%	+200%	+396%		
Cyclistes	+10%	-0%	+3%	-9%		
2RM	+11%	-6%	+8%	-6%	-22%	-14%
Automobilistes	+11%	-3%	+1%	+1%	+22%	+11%

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives 2022), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2023 d'après les données arrêtées au 07/02/2023

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les Deux-roues motorisés incluent les cyclomoteurs (moins de 50 cm3 et ayant une vitesse maximale par construction ne dépassant pas 45 km/h, y compris les scooters de moins de 50 cm3) et les motocyclettes (plus de 50 cm3, y compris les scooters de plus de 50 cm3).

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL) ; les utilitaires ne sont pas pris en compte dans cette catégorie.

Le réseau routier "en agglomération" concerne les voies se trouvant entre les panneaux d'entrée et de sortie d'une commune.

Le réseau routier "hors agglomération" concerne les routes non autoroutières en-dehors des voies "en agglomération".

Le réseau "autoroute" concerne les voies de circulation à statut autoroutier, indiquées par des panneaux bleus.

Tableau détaillé du mois de janvier 2023 par rapport à un an auparavant

	Janvier*		Ces trois derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés graves	Tués		Blessés graves		Tués		Blessés graves	
	Nombre	Nombre	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Total	229	974	749	-5%	3 204	-2%	3 229	+7%	15 911	-1%

Par mode de déplacement

Piétons	33	191	126	-15%	572	-2%	463	+5%	2 016	+3%
EDPm	2	36	10	+11%	116	+24%	33	+38%	579	+36%
Cyclistes	14	120	38	+0%	399	+3%	243	+7%	2 620	-4%
2RM	31	247	87	-16%	847	-6%	717	+8%	5 322	-6%
Automobilistes	132	331	420	-5%	1 129	-5%	1 550	+5%	4 785	+1%

Focus selon l'âge

Moins de 18 ans	14	140	27	-25%	462	-8%	161	-14%	2 341	-5%
18-24 ans	44	170	129	+1%	574	-4%	555	+8%	2 727	-6%
65 ans ou plus	55	171	204	-15%	555	-1%	842	+5%	2 520	+4%

Sur le réseau routier

En agglomération	77	491	247	-9%	1 563	-3%	1 022	+4%	7 236	-2%
Hors agglomération	129	384	427	-6%	1 365	-6%	1 909	+7%	7 546	-1%
Sur autoroute	24	99	76	+21%	276	+21%	299	+18%	1 129	+6%

* Janvier 2023 par rapport à janvier 2022

** Cumul 3 mois de novembre 2022 à janvier 2023 par rapport au cumul 3 mois de novembre 2021 à janvier 2022

*** Cumul 12 mois de février 2022 à janvier 2023 par rapport au cumul 12 mois de février 2021 à janvier 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives 2022), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2023 d'après les données arrêtées au 07/02/2023

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Les autres modes de déplacement intègrent notamment les véhicules utilitaires et poids lourds.

Les personnes de "moins de 18 ans" sont les enfants et adolescents âgés de 0 à 17 ans inclus.

Les jeunes âgés entre "18 et 24 ans" inclus forment la catégorie la plus à risque en matière d'insécurité routière.

Le réseau routier "en agglomération" concerne les voies se trouvant entre les panneaux d'entrée et de sortie d'une commune.

Le réseau routier "hors agglomération" concerne les routes non autoroutières en-dehors des voies "en agglomération".

Le réseau "autoroute" concerne les voies de circulation à statut autoroutier, indiquées par des panneaux bleus.

Méthodes de traitement des données

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant. **Dans ce baromètre, les données définitives 2021 ont été intégrées fin mai 2022.**

Des estimations sont produites à partir des accidents enregistrés dans TRAxY concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR (nouveau protocole d'échange de données mis en place courant 2018).

Les blessés graves sont estimés à partir des données sur les blessés enregistrés dans le fichier BAAC et des estimations ONISR-UGE (fiche méthodologique sur le site de l'ONISR).

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>

À fin **janvier 2023**, les indicateurs d'accidentalité en outre-mer sont **supérieurs** à ceux enregistrés à fin janvier 2022 :
328 **blessés** enregistrés par les forces de l'ordre pour le premier mois de l'année, soit +14% par rapport à la même période 2022 ;
25 **tués** pour le premier mois de l'année, soit +4% par rapport à la même période 2022.



Bilan depuis le début de l'année 2023

261 accidents corporels en janvier
+17% par rapport à 2022

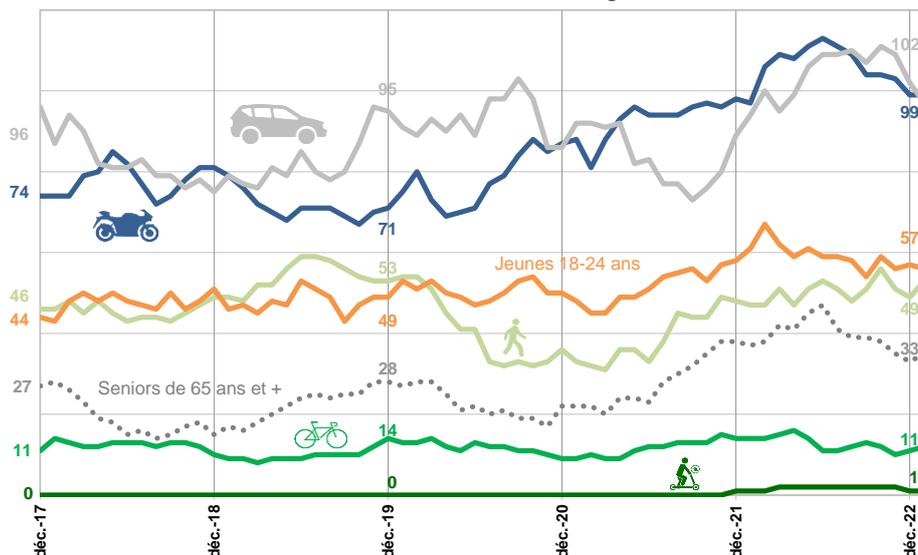
25 tués à fin janvier
+4% par rapport à 2022

328 blessés à fin janvier
+14% par rapport à 2022

	Janvier*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	variation en %	Nombre	variation en %	Nombre	variation en %
Tués	25	+4%	68	-24%	282	+2%
Blessés BAAC	328	+14%	972	-2%	3 866	+4%

* Janvier 2023 par rapport à janvier 2022
** Cumul 3 mois de novembre 2022 à janvier 2023 par rapport au cumul 3 mois de novembre 2021 à janvier 2022
*** Cumul 12 mois de février 2022 à janvier 2023 par rapport au cumul 12 mois de février 2021 à janvier 2022
Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 07/02/2023 pour l'année 2023

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



Nombre de personnes tuées cumulé sur 12 mois établi en
Janvier 2023
% par rapport à l'année 2019

- VL : 97 ; +2%
- 2 RM : 99 ; +39%
- Jeunes 18-24 ans : 56 ; +14%
- Piétons : 53 ; +0%
- Séniors 65 ans et plus : 35 ; +25%
- Cyclistes : 12 ; ns
- Usagers d'EDPm : 1 ; ns

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+2%	+1%	
2 RM *	-12%	-5%	-4%
Automobilistes	+10%	+18%	+8%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomotoristes, Motocyclistes
ns : évolution non significative
Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2021, données quasi-définitives 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 07/02/2023 pour l'année 2023

Tableau détaillé du mois de janvier 2023 par rapport à un an auparavant

Départements d'outre-mer

	Janvier*		Ces trois derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	16	284	41	-12	803	-17	175	-4	3 255	+136

Par mode de déplacement

Piétons	5	36	10	-5	110	-10	36	-1	394	-25
EDPm		2	0	-1	7	+3	0	-1	32	+16
Cyclistes	1	10	3	+2	42	+9	9	-1	147	+8
2RM	5	96	13	-2	265	-58	71	+1	1 138	-132
Automobilistes	4	126	13	-7	319	+6	52	+0	1 347	+167

* Janvier 2023 par rapport à janvier 2022

** Cumul 3 mois de novembre 2022 à janvier 2023 par rapport au cumul 3 mois de novembre 2021 à janvier 2022

*** Cumul 12 mois de février 2022 à janvier 2023 par rapport au cumul 12 mois de février 2021 à janvier 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DOM
Données définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 07/02/2023 pour l'année 2023

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Janvier*		Ces trois derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	9	44	27	-10	169	-4	107	+10	611	+16

Par mode de déplacement

Piétons	0	2	4	+2	12	+3	17	+7	52	+8
EDPm	0		0	+0	0	+0	1	+1	1	-3
Cyclistes	1	1	1	-2	5	-2	3	-1	36	+11
2RM	2	20	6	-3	43	-16	28	+1	168	-9
Automobilistes	6	17	14	-7	93	+24	45	+3	269	+34

* Janvier 2023 par rapport à janvier 2022

** Cumul 3 mois de novembre 2022 à janvier 2023 par rapport au cumul 3 mois de novembre 2021 à janvier 2022

*** Cumul 12 mois de février 2022 à janvier 2023 par rapport au cumul 12 mois de février 2021 à janvier 2022

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC
Données définitives jusqu'en 2021, quasi-définitives en 2022, données BAAC provisoires arrêtées au 07/02/2023 pour l'année 2023

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Les autres modes de déplacement intègrent notamment les véhicules utilitaires et poids lourds.

Méthodes de traitement des données

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant. **Dans ce baromètre, les données définitives 2021 ont été intégrées fin mai 2022.**

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans TRAxY concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR (nouveau protocole d'échange de données mis en place courant 2018).

Les données BAAC sont brutes et issues du système informatique à une date précisée dans la source ; elles sont provisoires. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible, d'autant plus par mode de déplacement ou par milieu.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>